

# COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 8 JUIN 2020

Le 8 Juin 2020, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de MONTET ET BOUXAL s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane LEPRETTRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11 Absent : 0

Sont présents : AYROLES Sylvain, BOUSQUET Véronique, CARSAC Véronique, CASTANIE Albert, COSTES Florent, ESCALE Jean-Claude, FEYT Evelyne, GUENETTE Catherine, HUDRY François, LEPRETTRE Stéphane, PECHEYRAN Didier.

Absent (e)s : néant

Absent (e)s excusé (e)s : néant

Date de la convocation : 4 juin 2020

Secrétaire de séance : Florent COSTES.

### Ordre du jour :

- 1 – Validation des travaux de voirie classée 2020
- 2 – Travaux de voirie sur les chemins ruraux 2020
- 3 – Désignation des délégués au SMDMCA
- 4 – Désignation des délégués au SYDED du Lot - Assainissement
- 5 – Désignation référent environnement pour le SYDED du Lot
- 6 – Délibération versement indemnité de confection des documents budgétaires à M. le trésorier de Lacapelle Marival
- 7 – Indemnités de gardiennage des églises
- 8 – Délibération tarif assainissement collectif 2020
- 9 – Points divers.

### 1- Validation des travaux de voirie classée 2020

La commission voirie s'est réunie le 29 mai 2020.

M le maire rappelle que ces travaux sont réalisés par le Grand Figeac qui en a la compétence.

Le budget de fonctionnement prévisionnel 2020, est présenté.

fonctionnement 2020	
	Montant TTC
Reliquat 2019	278.66 €
montant transféré 2020	17 500.00 €
<b>total disponible</b>	<b>17 778.66 €</b>
<b>Dépenses</b>	
participation SIVU Pech Larrode	2 515.00 €
estimation Elect EP	1 200.00 €
fauchage	5 066.59 €
estimation depannage EP	500.00 €
PAT 5j	8 340.00 €
<b>solde disponible :</b>	<b>157.07 €</b>

Le conseil municipal valide le projet de réalisation de 5 jours de point à temps pour l'entretien des voies communales et valide à l'unanimité le budget.

Il est annoté qu'il faudra prévoir de repeindre le rond-point de Lavitarelle, avec de la peinture blanche, la jaune étant provisoire.

Présentation du budget investissement 2020 par M le maire.

Investissement 2020							
	Montant TTC						
Reliquat 2019	- 11 481.76 €						
montant transféré 2020	17 000.00 €						
Fonds de concours 2019	10 167.95 €						
<b>total disponible</b>	<b>15 686.19 €</b>						
<b>Dépenses</b>							
solde marquage rond point, place	366.59 €						
panneaux signalisation	250.58 €						
marquage ralentisseurs	1 257.60 €						
ralentisseurs station carburants	558.00 €						
<i>EP coffret elec mise aux normes</i>	600.00 €	reste à charge après subvention 80% (TEPCV + DETR) Gd Fgc					
<i>EP remplacement luminaire</i>	3 000.00 €	reste à charge après subvention TEPCV 45% Gd Fgc					
<b>solde disponible :</b>	<b>9 653.42 €</b>						

A la demande de la commune, le Grand Figeac a réalisé 4 devis de travaux de voirie sur la commune :

- À Armal : chemin VC 109 vers Chèvrerie exploitation famille Bousquet : 5119.80 € TTC
- À Lavitarelle : Place 11, goudronnage voirie centrale lotissement : 5595.60 € TTC
- À Broussoles : reprise voirie et hydraulique VC 105 au niveau de la stabulation de Daniel Bousquet : 6977.88 € TTC
- Au Prè de Leyme (accès maison JL Calmejane) VC 133 : 1567.80 € TTC.

Compte tenu du budget disponible, seulement 2 projets sont retenus et votés pour 2020.

- A Armal à l'unanimité (Véronique Bousquet ne prend pas part au vote).
- A Lavitarelle à l'unanimité (Florent Costes ne prend pas part au vote).

## 2- Travaux de voirie sur les chemins ruraux 2020

Suite à la commission voirie du 29 mai 2020, après une visite de terrain voici la liste des travaux et devis réalisés :

- Chemin de la Poujade à Siran : 2 792.62 € TTC
- Chemin de Siran au Montet : 1174.46 € TTC
- Chemin du Prè de Leyme : 714 € TTC
- Chemin des Lagunes à Lavitarelle : 3913.20 € TTC

M le Maire rappelle que lors du vote du budget, 5 000€ TTC ont été prévus en fonctionnement, sachant que 1350€ sont déjà engagés pour le débroussaillage réalisé au printemps et 10 000€ TTC ont été provisionnés pour l'investissement.

L'ensemble des travaux est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

### **3- Désignation des délégués au SMDMCA**

Le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) a été créé au 01/01/20. Il a pour rôle la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) (compétence obligatoire des Communautés de communes au 01/01/2018). La commune de Montet et Bouxal est concernée par le bassin versant de la Bave.

M. Didier Pecheyran et M. Jean-Claude Escale ont été désignés respectivement en tant que délégué titulaire et délégué suppléant pour représenter la commune.

### **4- Désignation des délégués au SYDED du LOT - Assainissement**

M. Didier Pecheyran ayant parmi ses délégations d'adjoint au maire, la mission de suivre les systèmes d'assainissement collectifs, il est proposé qu'il soit désigné comme délégué au SYDED du Lot. Le conseil municipal, valide l'annulation de la précédente délibération du 25/05/20 et désigne M. Didier Pecheyran en tant que délégué titulaire, et Mme Catherine Guenette comme suppléante.

### **5- Désignation référent environnement pour le SYDED du LOT**

Désignation de Mme Catherine Guenette comme référent "environnement" sur la commune en lien avec le SYDED du Lot.

### **6- Délibération versement indemnité de confection des documents budgétaires à M le trésorier de Lacapelle-Marival**

A l'unanimité, il est décidé de verser une indemnité de 30,49€ à M le Trésorier de Lacapelle-Marival pour la confection des documents budgétaires.

### **7- Indemnités de gardiennage des églises**

Le gardiennage de l'église du Montet est effectué par Mme Ginette Calmejane, et celui de l'église de Bouxal par Mme Liliane Castanié.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'une indemnité de 200€/personne pour le gardiennage des 2 églises de la commune. (M. Albert Castanié ne prend pas part au vote)

### **8- Délibération tarif assainissement collectif 2020**

M. le maire rappelle le mode de tarification appliqué aux habitants connectés aux systèmes d'assainissement collectif de Lavitarelle et du Mas del Prat.

Le conseil municipal vote à l'unanimité une augmentation des tarifs de 2 % pour 2020. Les nouveaux tarifs sont donc

- Part abonnement : 83.75 € HT
- Part variable : 1.13 € HT / m3 d'eau consommé
- Redevance modernisation du réseau (Agence de l'eau) : 0.25 € /m3

## 9- Points Divers

### - **Délégations aux adjoints au maire**

M le Maire présente les délégations de ses adjoints au Maire :

- Albert Castanié 1<sup>er</sup> adjoint : délégation de signature ; délégation d'attestation exécutoire pour recettes / dépenses ; encadrement agent du SIVU du Pech Larode.
- Didier Pecheyran 2<sup>ème</sup> adjoint : contrôle et suivi des ordures ménagères et recyclables ; suivi de l'assainissement collectif ; gestion et entretien du parc locatif communal.

### - **Demande de subvention**

Le collège de Latronquière avait fait une demande de subvention avant la période de confinement pour des projets de voyages. Compte tenu des circonstances sanitaires, elle n'est pas attribuée.

### - **Demande de remise sur les loyers des locaux professionnels**

M. Stéphane Leprettre, Maire, sort de la salle.

M. Albert Castanié, premier adjoint, fait état d'un courrier envoyé à la mairie par l'entreprise My Home System, locataire de la commune, évoquant les difficultés financières induites par la crise du Covid 19 pour son entreprise.

Après concertation, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents dans la salle d'exonérer de 2 mois de loyers les 3 entreprises locataires de la commune (locaux loués à My Home System, à l'épicerie, à la sarl L&B).

Il est également convenu, qu'un groupe de travail doit être constitué pour réviser la valeur des loyers de ces locaux.

M. le maire revient dans la salle.

### - **Problèmes de sécurité sur certaines voies communales**

A Lavitarelle, à l'intersection de la voie VC 134 et de la départementale 653, (accès au lotissement au niveau d'Agri Sanders) il faudrait envisager un marquage au sol pour que les véhicules se positionnent au bon endroit.

A Mialet, un panneau de signalisation serait nécessaire pour faire ralentir les voitures.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire, Stéphane Leprettre.